

L'ENVOIÉE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

Entretien avec
Aurélie Garand

Les prisonnier-es
privé-es
d'activités

Régime
d'exception à
Condé et Vendin

Assos de
réinsertion :
le biz du flicage

Mayotte : une
gestion raciste et
sécuritaire

Lettres de
Moulins
Seysse
Vendin

2€ - gratuit pour
les prisonnier-es

n° 62 - avril 2025

Depuis 2001, L'Envolée est un porte-voix pour les prisonniers et les prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait. Grâce à une émission de radio hebdomadaire, diffusée nationalement, nous maintenons un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle et de la censure de l'administration pénitentiaire. En publiant des lettres que nous recevons, des récits de procès, des analyses sur les lois, notre journal lutte contre l'enfermement. Les prisonniers et les prisonnières ont malheureusement une place de choix pour comprendre la carcéralisation du monde. Nous ne comptons que sur les abonnements extérieurs et les événements de soutien pour financer le journal : pour vous abonner, envoyez-nous votre adresse. L'abonnement coûte 15 euros par an, règlement par chèque à l'ordre de L'Envolée. Il est gratuit pour les prisonniers et les prisonnières.

**L'Envolée – c/o FPP,
1, rue de la solidarité,
75019 Paris**
Répondeur et textos :
07 53 10 31 95
Direct de la radio :
01 40 05 06 10
www.lenvolee.net
contact@lenvolee.net
X : @l_envolee
Insta : @lenvoleejournal
**Facebook : L'Envolée
journal**

Dépot légal à parution TGI Paris,
n° 20 306 – Directrice de publica-
tion : Ingrid Leys – Impression :
ExpressionsII, Paris XI^e. Commis-
sion paritaire en cours.

EDITO

L'ÉTAT DE DROIT

Stop! Arrêtez tout! On s'était trompé-es! Les juges sont de gauche et les tribunaux sont le meilleur rempart contre le fascisme! Ben oui : à L'Envolée, on a fait (une) fausse route. Suffisait juste de la rendre, la justice – enfin «la vomir! la dégueuler!», comme disait Hafed.

Jordan Bardella et le lugubre ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau, quant à eux, vomissent la tyrannie des «juges rouges» en France. Il est vrai que dans un pays où le nombre de prisonnier-es augmente de plus de 500 personnes par mois, les juges sont à l'avant-garde de la lutte des classes. Selon que vous aurez des «garanties de représentation» ou pas – «selon que vous serez puissant ou misérable» comme dirait l'autre – la Justice saura toujours infliger aux plus précaires des exécutions définitives et des détentions provisoires à la pelle. Même si Marine Le Pen chouine depuis son château de Montretout sur l'exécution provisoire de la peine d'inéligibilité à laquelle elle a été condamnée, elle ne mettra pas un pied en prison.

Désolé, on n'avait pas compris. Plions donc bagage pour rejoindre les manifestations pour la Justice organisées par la gauche en «défense de l'état de droit» – trois mots charmants qui ne nous veulent que du bien... Tant qu'on y est, construisons ensemble une internationale pro-Justice pour un monde meilleur; plaçons tous nos espoirs dans les tribunaux pour faire face au trumpisme, aux dictateurs génocidaires et à l'internationale fascisante qui prend forme des deux côtés de l'Atlantique!

En vrai, l'extrême droite n'est ni contre l'État – ni contre le droit, dont elle se sert, quitte à le faire évoluer, voire le balayer tout à fait. «L'état de droit» est un mot creux : ce n'est que le reflet des rapports de force. Par contre, un État de droit dit démocratique prétend que le droit est l'arme du faible contre le fort – et il est bien obligé de mettre ça en pratique de temps en temps pour qu'on continue à y croire –, tandis qu'un État de droit fasciste ne ferait même plus semblant. Mais dans l'ensemble, ces derniers temps, on peut dire que ça se lâche déjà pas mal...

Au moment où le piège se referme, pas étonnant que le droit prenne progressivement une place débordante dans toutes les luttes. Mais qu'il soit de notre côté, c'est une vaste blague! Tout-es les prisonnier-es ont déjà eu affaire à la Justice, forcément, et savent bien

EST MORT, VIVE L'ÉTAT DE DROIT !

qu'en taule on est constamment confronté-es au droit, aux règlements, aux tribunaux et autres prétoires... Les prisons, ces institutions totales où légalité et barbarie tendent à se confondre, sont tout autant des zones où un droit omniprésent couvre la violence de l'administration et des matons que des « zones de non-droit ».

Pas d'inquiétude: le droit n'a pas attendu qu'on manifeste pour lui pour continuer son offensive. Faut dire qu'il y avait un sacré retard à rattraper: « la politique pénale de ces dernières années a souffert d'une idéologie anti-prison », comme l'affirmait avec fantaisie le député du Cher Loïc Kervran. La loi qu'il a proposée permettrait de refuser plus facilement des aménagements pour les peines de moins de six mois et réintroduirait les peines ferme de moins d'un mois. Une autre proposition de loi en remet une couche: les mineur-es pourraient être mis-es en prison pour un mois dès l'âge de treize ans afin de leur faire subir un « choc carcéral », dont la violence n'est plus dénoncée mais revendiquée.

« Tu regardes les infos en France, nous écrit Rédoine depuis Vendin-le-Vieil, il n'y a que deux problèmes: la DZ Mafia et les OQTF. » On a place Vendôme un ministre qui veut réintroduire sans plaisanter les QHS à Vendin et Condé, et place Beauvau un autre qui fait des étranger-es un perpétuel ennemi intérieur. Deux ministères de la répression sur la même longueur d'onde, dont les occupants se tirent la bourre à coups de circulaires. Quand l'un abroge la circulaire Valls sur les régularisations par le travail ou au titre de la vie privée et familiale, l'autre supprime direct les activités en prison! Ça ne les empêche pas de s'entendre pour concocter une loi narcotraffic – pas encore adoptée au moment où nous écrivons ces lignes – qui sape les droits de la défense et allonge toujours un peu plus les peines. Dans ce petit jeu de séduction de l'extrême droite, ils se permettent même quelques extravagances, comme l'annonce par Gérard Darmanin de trois mille nouvelles places de prison en Algeco, livrées dans les plus brefs délais. À quand les bagnes en kit et les camps en impression 3D?

« Nous devons combattre le narcoterrorisme avec les mêmes armes que celles que nous avons utilisées contre le terrorisme », claironne encore Bruno Retailleau – rien que ça! Les trafiquants et les étranger-es aujourd'hui, les terroristes depuis dix ans,

et avant eux les pointeurs, les braqueurs... tous ces grands méchants loups – dont politiques et médias nous rebattent les oreilles à longueur de journée – ont pour principale fonction de nous faire avaler toujours plus d'extensions des pratiques répressives et du droit. Contre ces figures du monstre, d'abord, puis contre le reste de la société.



P. S. : À l'heure où nous bouclons ce numéro, nous apprenons qu'une dizaine d'actions ont ciblé des portes de prison et des voitures de surveillant-es. Aussi sec, les deux ministres brandissent de plus belle les épouvantails du « narcoterrorisme » et de l'« ultragauche » devant micros et caméras. Saisir le parquet antiterroriste, c'est le bon plan pour mettre le paquet sur les moyens de l'enquête, quitte à requalifier les faits par la suite... Et surtout, braquer les projecteurs sur les futur-es accusé-es – qui vont forcément prendre cher –, ça permet de passer opportunément sous silence le sort des 82 000 prisonnier-es et de leurs proches. Pourtant, un texte posté sur un canal Telegram – que le parquet semble vouloir associer aux récentes attaques – dénonce la violence du système carcéral et les mesures brutales mises en place par Gérard Darmanin. Ce quotidien insupportable, il est indispensable de le mettre en lumière. C'est la réalité que nous nous efforçons de relayer dans le journal.

Ce numéro a été illustré par **Gwen Tomahawk**
Vous pouvez retrouver son boulot sur gwentomahawk.com
ou sur [instagram.com/gwentomahawk](https://www.instagram.com/gwentomahawk)

JUSTICE N'A PAS ÉTÉ RENDUE À ANGELO, MAIS L'INSTITUTION JUDICIAIRE A FAIT SON TRAVAIL

ENTRETIEN AVEC AURÉLIE GARAND SUR LA MORT DE SON FRÈRE

Incarcéré à la prison de Poitiers-Vivonne, Angelo Garand avait profité d'une permission pour ne pas y retourner. Il a vécu pendant six mois dans sa voiture. Le 30 mars 2017, il a été tué par le GIGN au cours d'un déjeuner de famille chez ses parents. Tous les échelons des tribunaux français ont prononcé des non-lieux, alors sa sœur Aurélie a saisi la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)... Et en mars 2025, cette dernière a refusé de condamner l'État français pour la mort d'Angelo, ce qui revient à valider le récit des gendarmes. Aurélie a témoigné de son histoire et de son combat au micro de L'Envolée le 21 mars 2025. Une parole combative, et essentielle.

Ils l'ont tué de sang-froid

Vers 13 heures, une antenne du GIGN débarque chez nous. Mon père a juste le temps de dire : « V'là les schmitts! », et Angelo de se cacher dans une remise. Là, une vingtaine d'hommes cagoulés et armés investissent la propriété. On est des gens du voyage, alors ils se sont fait plaisir ce jour-là. Ils débarquent sans dire ni qui ils sont ni ce qu'ils veulent. Ils mettent toute ma famille à terre, menottée, mitrailleuse sur la tempe, et ils fouillent la ferme et les caravanes. Il n'y a plus un bruit. Alors qu'ils sont prêts à repartir, croyant qu'Angelo s'est fait la malle à travers champs, il fait un peu de bruit dans la remise; cinq hommes du GIGN s'y précipitent. Deux gendarmes tirent sur Angelo en visant les organes vitaux : cœur, poumons, foie et reins. Ils l'ont tué de sang-froid. Y a des témoins! Mes parents, ils ont tout vu et entendu : le petit bruit puis, sans sommations, les coups de feu.

La version des tueurs, qui ne sont même pas d'accord dans leurs dépositions, c'est qu'il y aurait eu des sommations et qu'Angelo les aurait attaqués au couteau avec des gestes circulaires – contre cinq hommes du GIGN? Là, il aurait pris deux coups de Taser et ça l'aurait mis en transe; mais les analyses d'autopsie ne vont pas dans le sens de la transe. Il aurait continué à menacer les cinq hommes encore et encore, tout en se prenant une, deux, trois, quatre balles! Il aurait fallu attendre la cinquième qui a atteint le foie pour qu'il arrête et tombe à terre... Après, ils le menotent et le démenotent pour le mettre dans une position « plus confortable ». Dans le dossier, on voit le corps de mon frère allongé sur le dos avec son couteau dans le prolongement du bras droit. C'est une modification de la scène. En même temps, cette remise n'a jamais été placée sous scellés... Dès la mort d'Angelo, je me suis dit qu'il fallait faire entendre notre vérité. On connaît! On savait comment ça allait se passer, et qu'il ne fallait pas en rester là. La justice et les médias ne nous épargnent pas. On est jamais épargné-es. Ça a été tout de suite « Angelo le gitan évadé en cavale, potentiellement armé, potentiellement dangereux... »

La catégorie du voleur de poules

Les gens se disent que c'est juste un voyageur et un prisonnier, mais non! Avant d'aller en prison, Angelo aurait pu s'en sortir, mais il était déjà dans la catégorie du voleur de poules, du voyageur. Le racisme dessine des trajectoires, en fait. Il nous fait rester dans leurs cases. La justice a décrit mon frère comme quelqu'un qui est capable de résister à quatre balles, parce qu'il est voyageur. Franchement, c'est folklorique, mais c'est toujours ce qui leur sert à nous criminaliser. Depuis le début, mon père et le reste de ma famille le disent : lui ou un autre, dans la remise, ça aurait fini pareil.

**« DANS CETTE AFFAIRE,
ON N'A EU QUE DES
NON-LIEUX DE BUREAU »**

Si c'est une antenne du GIGN qui est venue pour Angelo, c'est qu'ils voulaient mettre un certain niveau de violence dans cette interpellation. Des antennes du GIGN ont été créées en 2016 sous couvert d'antiterro. C'est celle de Joué-lès-Tours qui a tué Angelo. Peu après, un journaliste de *Libération* a sorti une enquête révélant que, de source policière, il arrive souvent que les antennes du GIGN fassent des entraînements chez les gens du voyage. C'est un truc de malade! Voilà où on en est : des rats de laboratoire. On se fait tuer, et on a même pas le droit à la reconnaissance du droit de vivre. En 2018, Henri Lenfant, un voyageur de 23 ans, a été tué par le GIGN d'une balle dans la nuque. On a tellement l'habitude, nous, les voyageurs... Il faut pas oublier que les voyageurs ont été les premiers internés pendant la Seconde Guerre mondiale... et les derniers libérés. On est les descendants des internés, des résistants. On porte notre histoire avec la Justice et les institutions; ça fait qu'aujourd'hui, quand on tient un truc, on veut pas s'arrêter. On peut pas. Il faut vraiment qu'on se serve de ces histoires pour faire bouger les lois!

Permis de tuer

Le 28 février 2017, l'article L.435-1 du Code de la sécurité intérieure a donné un permis de tuer à la police et aux gendarmes : il suffit que le tireur dise qu'il s'est senti en danger pour que ce soit légal. Déjà qu'on les croit toujours ! Angelo n'est pas le premier tué de cette loi. Elle est vraiment morbide. Ils ont reçu la circulaire sur ce permis de tuer le 15 mars, et le 30 ils sont venus tuer Angelo. Ils auraient pu l'attraper n'importe où mais ils ont attendu qu'il vienne chez nous.

Dans cette affaire, on n'a eu que des non-lieux de bureau, jamais de procès public. Ils ont tué Angelo en 2017. Il y a eu un premier non-lieu en 2018. On a aussitôt fait appel : deuxième non-lieu, cette fois en application de l'article L.435-1. Ensuite, on a saisi la Cour de cassation, c'était notre dernier espoir d'avoir un procès public afin de faire entendre une vraie vérité aux yeux de la société. La Cour de cassation n'a pas rejeté notre pourvoi :

elle ne l'a tout simplement pas admis, c'est-à-dire qu'ils n'ont même pas eu besoin de nous le notifier. En clair, ils ont tout foutu à la poubelle. C'est fini : les tireurs ne passeront jamais à la barre. Nous, on sait qu'il n'y a pas eu légitime défense. Il nous aurait fallu un procès de quinze jours pour soulever toutes les contradictions du dossier. Je pense que ça aurait été un fiasco pour eux, toutes les personnes qui ont vu le travail qu'on a produit le savent. On aurait eu besoin de se confronter à eux : mon père a entendu le dernier souffle de son fils ! On voulait juste faire valoir notre parole en public, face à la société, parce que ça regarde tout le monde. On ne nous en a pas donné l'occasion.

On a finalement saisi la Cour européenne contre l'État français pour violation du droit à la vie, mais elle s'est prononcée en faveur des tueurs en reprenant les mensonges des gendarmes. Je l'ai appris dans les médias : une violence de plus ! C'était le coup de grâce. La Justice entérine les pratiques violentes et mortifères de l'État, c'est acté maintenant. C'était la première fois que la CEDH validait le permis de tuer de l'article L.435-1. Angelo n'est même pas reconnu comme victime. Il est jugé responsable de sa mort. C'est à ça qu'il

faut s'attaquer si on veut avoir le droit de vivre. Le meilleur espoir que j'aurais pu avoir au procès, c'est qu'ils soient reconnus coupables, mais surtout qu'ils n'exercent plus, que l'article de loi saute et que les morts qui s'en sont suivis n'aient pas lieu. Justice n'a pas été rendue à Angelo, mais l'institution judiciaire a fait son travail. La seule vérité qui vaille, c'est la vérité judiciaire. Cette décision me renvoie au fait qu'Angelo n'est rien. C'est ça, le travail de la Justice : établir une vérité judiciaire dans laquelle on n'entend pas la parole des témoins – et encore moins quand c'est des voyageurs.

On continuera toujours à marcher, pour un et pour tous

Franchement, quand j'ai appris la nouvelle, je suis tombée à genoux. Depuis le début, je n'ai jamais cru à la Justice. Ce qui me rassure, c'est que je suis restée humaine, parce que j'ai continué à espérer un peu... qu'ils reconnaissent son humanité, son droit à la dignité et à la vie. La justice n'a pas été rendue à Angelo, mais le combat se veut plus grand. De notre côté, on a fait une reconstitution en 3D sur la base du dossier. J'ai aussi fait le livre Depuis qu'ils nous ont fait ça, et quelqu'un a écrit Mort d'un voyageur, qui met en évidence la notion de vérité judiciaire. On a aussi marché le 15 mars dernier pour la Journée internationale contre les violences et les crimes policiers, judiciaires, psychiatriques et pénitentiaires.

Depuis la mort d'Angelo, la police a encore tué deux personnes à Blois : Zacharia et Yanis. Du coup, plutôt que de marcher pour Angelo, ça avait du sens de marcher pour tout le monde. On était environ 130 ; ça nous a fait du bien, on en avait besoin pour déverser la colère, parce qu'on est encore des humains. Quand on marche pour un, on marche pour tous... Et on doit continuer, quoi !

Que ce soit la mort de mon frère ou les autres morts, dehors comme dedans – parce qu'on sait très bien que ça arrive dedans aussi –, ils veulent faire passer ça pour des faits divers, alors qu'en vérité ce sont des faits politiques. Plus que jamais, je me dis que le combat continue. On marche aussi pour les vivants, pour que tout ça s'arrête.



LE RÉCIT NOIR D'UN TAULARD LONGUE PEINE

Maison centrale de Moulins-Yzeure,
Le 7 février 2025

Bonjour tout le monde,

Chaque année, le 15 mars est une journée contre toutes les violences d'État. En soutien à la marche contre les violences, les crimes et le racisme d'État organisée cette année par le Réseau d'entraide vérité et justice, Kémi a décrit dans une lettre qu'on peut lire ici l'enfer que les matons lui ont fait subir.



Je suis Kémi, un détenu longue peine. Aujourd'hui je prends mon stylo pour vous raconter les violences physiques dont j'ai fait les douloureux frais... Ça s'est passé dans la prison dans laquelle j'étais avant celle-ci, c'était en 2023... Les surveillants ont fait une intervention dans ma cellule, ils ont débarqué à six ou sept, équipés de tenues pare-coups et de boucliers, on s'est battu, ils m'ont plaqué au sol puis menotté dans le dos, toujours au sol puis d'un coup je vois un surveillant se diriger vers moi, j'ai vu sa Ranger arriver, j'ai eu le temps de tourner la tête puis boom ! J'ai pris un pénalty dans la tête ! J'ai perdu connaissance deux ou trois minutes puis ils m'ont mis dans une cellule « anti-suicide », puis les violences ont repris. Alors que j'étais toujours menotté et au sol, je me suis rebellé avec la parole et mes jambes, mais quelqu'un a attrapé à deux mains ma tête et l'a cognée contre le sol de la fameuse cellule où il est normalement impossible de se blesser ! J'ai perdu à nouveau connaissance mais ce coup-ci, ça a duré un peu plus longtemps, tellement qu'ils ont dû faire intervenir l'infirmière de service ! J'en profite pour la remercier car c'est elle qui m'a raconté et qui m'a peut-être sauvé la vie, car j'ai fait trois arrêts respiratoires, c'est l'infirmière qui a fait un scandale pour que je sois extrait à l'hôpital... Quand j'ai repris connaissance, il y avait une infirmière à genoux au-dessus de moi, les yeux rouges de larmes et de haine, j'étais toujours menotté, en PLS, et les matons la clope à la bouche en train de chuchoter, c'est tout ce dont je me souviens et je garde de lourdes séquelles, j'ai perdu 30 à 40 % de mon audition générale ! Malheureusement, j'ai connu pire encore de leur part en terme de violence mais ça serait trop long à écrire...

Oui, l'État tue ! Oui, il faut que ça cesse car trop de nos frères et sœurs perdent la vie sous les coups de la police, des matons, etc. ! Ce n'est pas une nouveauté ! En prison, c'est tellement banal que ça en est flippant ! J'ai même eu droit à une tentative de pendaison à laquelle Dieu merci j'ai réchappé ! C'était un été, j'étais au quartier disciplinaire pour trente jours. Un soir, après quatre ou cinq jours, quatre

matons ont débarqué dans ma cellule, tous gantés avec leurs gants noirs en tissu, le premier me saute dessus, je gueule comme un fou pour alerter mes voisins de cellule qu'il se passe un truc... Je me débats, me lève et me mets en garde et là je vois un maton avec une serviette de bain blanche dans les mains, ses complices essaient de me maîtriser, de me plaquer contre le mur et tentent de m'attacher les poignets avec cette fameuse serviette ! J'ai cash compris que ma vie était en jeu, j'ai donc gueulé encore plus fort et d'un coup tous mes voisins de cellule se mettent à crier ! J'ai entendu un chuchotement dans mon oreille qui disait : « On va te lâcher, ferme ta gueule sinon la prochaine fois c'est la bonne. » J'ai eu droit à une tape sur l'épaule et ils sont partis, encore aujourd'hui je me demande comment j'ai fait pour ne pas mourir ce soir-là ! C'est la dure réalité des choses...

Moi, la seule possibilité de lutter contre ça, ce sont mes poings, mais si mon récit peut aider à sensibiliser, ce sera ma plus belle victoire car trop de détenu-es ont perdu la vie de cette façon !

Merci à vous pour votre mobilisation, ne lâchons rien !

Kémi

GÂCHÉ POUR GÂCHÉ, JE FAISAIS LE HELLA

Depuis la centrale de Moulins, Skitter nous raconte son parcours carcéral, et décrit l'engrenage: tu prends une peine à deux chiffres, tu pètes un câble, tu te retrouves étiqueté dangereux, on te transfère et tu finis par te retrouver toujours plus loin de chez toi, à l'isolement ou au mitard. Comme il le disait déjà dans une précédente lettre: «La centrale, c'est fait pour te faire effectuer ta peine presque jusqu'à la fin ou pour te pousser à bout, te pousser à la faute et te faire prendre une grosse peine.»

**Centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure,
le 16 janvier 2025**



Salut *L'Envolée*,
J'espère que vous allez bien. Moi ça va,
on a pas le choix, LOL.

Quand vous lisez mes courriers, dites comme surnom Skitter comme le dessin animé à l'ancienne sur Canal J.

Je suis rentré été 2017 à Marseille et on m'a écroué à Luynes 1 sur Aix-en-Provence. J'ai fait au moins deux ans et demi. Après, on m'a jugé en 2019, j'ai pris 17 ans. À l'époque j'avais 20 ans, là j'en ai 28.

Ensuite on m'a transféré à Luynes 2. J'ai fait deux ans, mais comme j'avais la haine, j'ai tabasé plein de détenus pour me défouler, car j'étais super impulsif. Bref, j'ai dû faire au minimum trois ou quatre cents jours de cachot mais en plusieurs fois. La première année, j'ai eu 74 CRI, du coup vous imaginez le Gremlins que j'étais. Vu que c'est ma première incarcération et que j'ai pris dix-sept ans, je pensais avoir gâché ma vie. Du coup, gâché pour gâché, je faisais le hella comme on dit chez moi à Marseille. Après, on m'a jeté à Arles, j'ai fait bordel, comme d'habitude LOL. Ils m'ont gardé dix-huit mois et ils m'ont dégagé au QI [*quartier d'isolement*] sans télé, sans frigo en plein été, avec une infection à la dent car il n'y avait pas de dentiste pendant plus de six mois.

Bref, après, transfert en mesure d'ordre et de sécurité, c'est quand ils arrivent plus à te gérer, ça. Et enfin j'atterris à Moulins et au bout d'un mois je vais au cachot car j'ai craché dans la tête aux surveillants, j'ai pris trente jours de cachot, six mois et 1 000 euros d'amende. Après, QI pendant vingt mois, et là ça fait depuis le 15 novembre que je suis dans la détention normale.

En tout, j'ai fait six mois de QI à Luynes 1 car ça faisait des courriers anonymes contre moi par peur, ensuite à Arles trois mois, soi-disant je rackettais les détenus alors que je suis indigent et que j'avais pas une Badoit en cellule, et vingt mois à Moulins.

Pour le travail au QI, ils me ramenaient des cartons dans ma cellule et je devais le faire, mais je vous mens pas, je l'ai fait car j'avais pas un euro dans le pécule, mais c'est des tâches abrutisantes et comme t'as pas le droit d'avoir des outils, tu dois tout faire à la main.

Force à toute l'équipe,

À la prochaine !

Skitter

DARMANIN DÉCLARE LA GUERRE

CHAPITRE 1: PRIVÉS D'ACTIVITÉS

Il y a deux ans et demi, histoire de toujours bien rappeler que la prison est là pour que celles et ceux qui y sont enfermés prennent cher, la presse d'extrême droite brandissait l'éternel épouvantail de la prison Club Med à propos d'une dizaine de prisonniers qui avaient fait quelques tours de karting dans une cour de promenade de Fresnes. Dupont-Moretti – alors ministre des tribunaux et des prisons – avait joué les petits durs dans une circulaire qui disait que les activités devaient désormais être validées en haut lieu. Ça s'était pas senti à l'intérieur des murs, mais ce n'était que partie remise, hélas.

Une sale tambouille

En février dernier, ils ont refait le même coup ; la recette, on commence à la connaître.

- Prenez une belle bouillie médiatique de désinformation syndicale sauce matons ;
- Faites-la monter en mayonnaise par le chœur des éditocrates démagos ;
- Saupoudrez de réactions à chaud de petit chef ;
- Enfournez des directives immédiatement exécutoires et servez chaud.

Mais cette fois, le résultat, c'est une circulaire aux allures de punition collective, puisqu'il s'agit de retirer aux prisonnier-es les derniers espaces collectifs qui leur restent en gelant l'essentiel des activités.

D'abord le mensonge

Disons une fausse information : à la Saint-Valentin, des étudiantes en esthétique auraient prodigué des soins du visage à des personnes détenues... «Et qui c'est qui paie?», se sont vertueusement étranglé les commentateurs. Bon, en fait, elles leur ont simplement donné des conseils et des recettes... et sans être rémunérées. Cette info bien croustillante sort évidemment tout droit d'un tract du syndicat FO-Justice de la maison d'arrêt de Seysses. La presse adore relayer aveuglément toutes leurs calomnies et toutes leurs insultes contre les prisonnier-es.

Encore une darmanerie

Pour Gérard, l'occasion de piquer quelques voix au RN était trop belle ! Il s'est jeté sur les micros direct pour prendre des décisions brutales contre celles et ceux sur lesquelles on peut taper tranquillement – tout en dorlotant les matons et leurs syndicats. Bam, en moins de soixante-douze heures, la circulaire a exaucé la vieille revendication

des syndicats que «de telles activités» ne puissent plus avoir lieu, en interdisant les activités «ludiques ou provocantes» ! Le ministère veut maintenant s'assurer que les activités proposées rentrent bien dans les champs éducatif, socioculturel ou sportif. Vu l'atmosphère du moment, les rares contestations sont restées inaudibles.

Privés d'oxygène

«Lorsque l'on se retrouve coincé entre quatre murs, on a bien sûr envie d'occuper son temps. On cherche à sortir, à s'évader l'esprit. Et faute de pouvoir sortir de ce lieu sordide, alors on cherche un moyen pour passer du temps hors de sa cellule, s'offrir un instant qui procure l'illusion du dehors», expliquait une prisonnière enfermée dans une maison d'arrêt du sud de la France. Pour Khaled, vieux compagnon de L'Envolée à l'intérieur puis à l'extérieur, ces activités sont «une bulle d'oxygène, et ça permet d'aller à la rencontre de femmes et d'hommes qui viennent de l'extérieur. C'est vital. Je me suis rendu compte au fil des années que j'avais besoin de ces ponts entre le dedans et le dehors.»

Encore des remises de peine en moins (déjà qu'y en avait pas trop)

Et puis les activités peuvent faciliter l'obtention de remises de peine supplémentaires (RPS) ; c'est pour ça qu'elles ne sont pas proposées à tout le monde. Ainsi les DPS (détenu-es particulièrement signalé-es), entre autres privations, sont très souvent interdit-es d'activité. La matonnerie s'en sert pour récompenser les prisonnier-es qui lui posent le moins de problème. À part ça, «l'administration pénitentiaire et le ministère de la justice se servent toujours de la culture pour présenter la prison en disant : “voyez, ils font de la guitare, ils font du théâtre, ils font des ateliers d'écriture...”», mais sur

AUX PRISONNIER·ES

huit cents prisonniers, il y en a vingt qui participent à ça, et les autres... crèvent, quoi», rappelait Hafed en son temps. À l'antenne, Khaled a décrit les critères de sélection des Spip (service pénitentiaire d'insertion et de probation): «L'administration pénitentiaire trie un peu sur le volet. C'est elle qui décide qui participe à ces activités. Les moutons, en général, c'est les premiers qu'ils prennent sur la liste des activités; surtout lorsque c'est des intervenants extérieurs qui viennent car, à un moment donné, on va certainement parler de comment ça se passe à l'intérieur, et bien sûr, ça, c'est le diable pour la pénitentiaire.»

Caresse aux porte-clés et dirlos tout-puissants

Cette attaque frontale contre les prisonnier-es permet à Darmanin de cajoler les surveillants au passage. Vous êtes débordés à cause de la surpopulation? On va vous enlever des tâches à l'intérieur de la détention: moins d'activités, c'est moins de mouvements à encadrer pour les matons... et plus de temps en cellule pour les prisonnier-es.

À part le scolaire et le sport, toutes les activités ont donc été suspendues dans tous les établissements d'Île-de-France – et probablement dans tout le pays – le 24 février. Dorénavant, c'est à chaque directeur de redonner les autorisations – au compte-gouttes, après évaluation; un certain nombre d'activités vont rester sur le carreau. Les chefs d'établissement ont maintenant les mains libres pour faire pencher la balance dans un sens ou dans l'autre en fonction des rapports de force locaux entre prisonnier-es et matons.

Cette attaque frontale n'est que le premier chapitre de l'offensive générale que Darmanin a lancée contre les prisonnier-es dès son entrée en fonction. De la torture blanche de l'isolement promise à des centaines de prisonnier-es dans des établissements transformés en QHS géants à l'allongement vertigineux des peines par la prétendue loi narcotrafic – qui ratisse en fait bien plus large –, les mesures annoncées vont automatiquement entraîner une augmentation considérable du nombre des prisonnier-es, qui a déjà dépassé les 82 000 cet hiver.



AVEC DARMANIN, ON PART À LA CATASTROPHE !



Centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure,
Le 14 mars 2025

Coucou *L'Envolée*,

La dernière perm (culturelle) que j'ai demandée a été annulée, soi-disant parce que l'administration pénitentiaire n'est pas en mesure de l'organiser, mais en vrai, c'est à cause de Darmanin !

En fait, c'est au bon vouloir du directeur de la taule. Il peut suivre ou pas suivre Darmanin sur son délire d'interdire toutes les activités « ludiques ». De toute façon, à Moulins, y a pas trop d'activités...

Moi, je fais de la « médiation animale », et depuis ces annonces, certains matons disent ouvertement que c'est une activité à interdire car ça ne « servirait à rien » pour les détenus ! En vrai, c'est qu'avec moins d'activités, ludiques ou non, il y aurait moins de mouvements, donc moins de boulot pour les matons !

Je vous ai dit qu'une partie de l'étage sert aussi d'isolement ? Actuellement, ils sont trois détenus à avoir une gestion « isolée ». En gros, ils sont au QI [*quartier d'isolement*], mais en détention ordinaire. C'est un truc de ouf, soi-disant qu'il n'y a plus de place au QI ! Vous imaginez ? Même en centrale, je

commence à voir une surpopulation carcérale ! Dans mon étage, il y a une vingtaine de cellules, et elles sont

toutes prises ! Avec Darmanin, on part à la catastrophe ! Il faut bien se rendre compte qu'il est en train de faire des « prisons de haute sécurité » ! Isolement complet, contacts avec les proches quasi inexistantes ! Aucune perspective pour les détenus ! Bref, c'est un truc de ouf...

Un gros big up à toute l'équipe, à bientôt,
On lâche rien, y a pas d'arrangement

Kémi

CHAPITRE 2: TOUT LE MONDE AU CACHOT!

Maintenant qu'il a supprimé les activités en détention, Gérard Darmanin poursuit son offensive démagogico-sécuritaire, cette fois-ci sous le pavillon de la « guerre au narcotrafic ». D'ici quelques mois, les quartiers ultra-sécuritaires promis aux deux cents « plus-terribles-narcotrafiquants-de-France » vont ouvrir à Alençon-Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil. Leurs régimes d'isolement déjà bien mortifères vont devenir encore plus invivables... Rien de nouveau, c'est tout simplement le durcissement du « système Condé »: isolement quasi total pour les prisonniers et moyens décuplés pour les surveillants. D'autres ouvertures annoncées visent à appliquer ce régime à plus de 600 prisonniers. Comment ne pas craindre son extension à l'infini, et un méchant tour de vis dans toutes les détentions ?

Condé et Vendin : des machines à broyer

Inventés sous Jospin et inaugurés par Taubira en 2013 et 2014, les centres pénitentiaires de Condé et de Vendin sont des tombeaux hypersécuritaires blindés de technologies de surveillance. Conçus pour empêcher toute communication entre les prisonniers, ces établissements sont segmentés en ailes d'une douzaine de personnes maximum. Pas de sortie de cellule sans escorte; tous les mouvements sont gérés par vidéosurveillance et sas à fermeture électronique. Pas de gourbi (petit espace de convivialité arraché à l'administration pénitentiaire), et le régime « portes fermées » ne permet pas non plus de se réunir en cellule. Dans ces taules-là, pas de « surpopulation »: Condé compte officiellement 195 places et Vendin 135, mais une centaine de prisonniers y sont enfermés pour assurer un ratio de trois à quatre surveillants par prisonnier. Ces taules ont été spécialement conçues pour casser en quelques mois des prisonniers longue peine – qui y passent en fait de longues années... « La direction nous pousse à commettre des actes, car Condé-sur-Sarthe est un quartier de haute sécurité (QHS) amélioré, on est tout le temps en cellule, on n'a pas d'activités, clamait un prisonnier dès 2014 dans le numéro 39 de *L'Envolée*; c'est pour ça qu'il y a des mouvements et une prise d'otages. Moi, je suis déterminé à ne pas

me laisser faire, car pour le système Condé on est des cobayes. » En centrale, les prisonniers avaient obtenu un minimum d'aménagements de leurs conditions de détention, comme le régime « portes ouvertes » ou un peu plus d'activités. À Condé et Vendin, ces acquis arrachés de haute lutte ont été supprimés dès l'ouverture, puis redistillés au compte-gouttes, juste assez pour pas que ça pète... en attendant de nouveaux durcissements. « Ces tombeaux de la mort, ces nouvelles merdes de prison, faut les détruire, disait un autre; c'est pas acceptable de vivre avec les peines infinies qu'on a à faire. Ils sont en train de construire des QHS dans des centrales modernes. »



QHS, QI, « narcoprisonniers » : toujours la même torture blanche

Suite aux luttes des prisonnier·es, la « gauche de gouvernement » a fermé les QHS en 1982... pour les remplacer aussitôt par les quartiers d'isolement (QI). Un nouveau sigle, un petit coup de peinture, une grille ou deux en moins, et le tour était joué... Trente ans plus tard, la même « gauche » a appliqué le modèle des quartiers d'isolement à l'échelle d'établissements entiers avec l'ouverture de Condé et de Vendin. Évidemment, les conséquences de la torture blanche restent les mêmes. Un prisonnier les analysait encore récemment depuis Bois-d'Arcy : « Les problèmes de concentration, les difficultés à construire sa pensée, l'hébétude, la perte de repères temporels, les maux de tête, les vertiges, loin de disparaître avec le temps, se sont amplifiés et généralisés ; ils sont devenus monnaie courante ou normalité¹. »

« Les QHS sont la forme futuriste de la peine capitale », dénonçaient déjà des prisonniers en 1978 ; n'attendez pas d'être accusés à la torture par l'isolement et la privation sensorielle, comme c'est le cas pour nous en ces quartiers d'assassinat lent et propre vers lesquels l'administration évacue tous les détenus qui luttent pour sauvegarder leur dignité humaine en refusant de se laisser amputer de la parole par des traitements concentrationnaires². » À l'ouverture de Condé en 2013, un prisonnier expliquait : « Condé est un QHS qui est fait pour casser les gens psychologiquement. Mais il n'y a pas beaucoup de révoltes, ce qui fait que c'est plus facile pour l'AP de nous contrôler. Comme je le dis, il faut faire une action comme dans les années 1980. Cela veut dire monter un comité d'action des prisonniers pour pouvoir fermer ces tombeaux ouverts. »

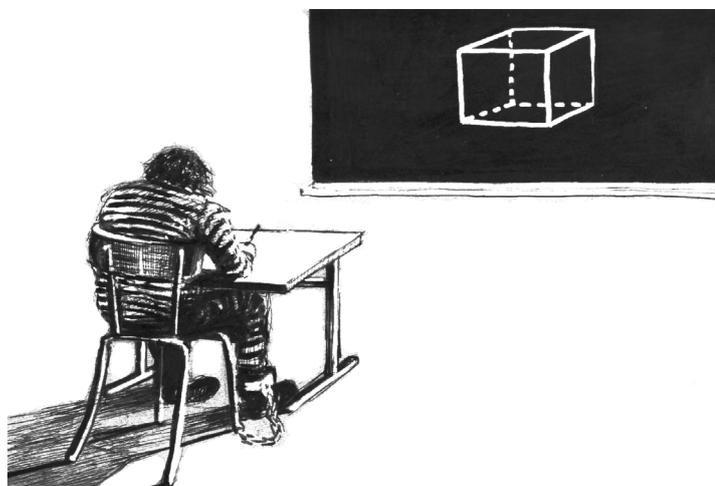
1 Libre Flot, QI de Bois-d'Arcy, juin 2021.

2 T. Hadjadj, R. Knobelspiess, J. Mesrine, F. Besse, J.-M. Boudin, M. Desposito, D. Debrielle, 2 janvier 1978, dans *Le Monde*.

On peut toujours faire pire

Dans un esprit de saine émulation, Gérald a rendu une visite de courtoisie au gouvernement d'extrême droite de Giorgia Meloni. C'est qu'il s'intéresse au régime pénitentiaire 41 bis : mis en place en 1992 pour lutter contre la mafia, ce régime s'est évidemment rapidement étendu à d'autres catégories de prisonnier·es. Près de 800 prisonnier·es italien·es subissent cette torture sensorielle : isolement quasi total sous vidéosurveillance 24 heures sur 24, sans communication téléphonique, un seul parloir mensuel d'une heure derrière une vitre blindée, en présence d'un maton – et qui peut être remplacé par un coup de fil... Deux heures de promenade quotidienne en groupes de quatre, aucun accès aux espaces collectifs, interdiction de travailler et de prendre part aux activités. Le seul moyen d'y échapper, c'est d'obtenir le statut de « collaborateur de justice » ; autrement dit, de poukave.

Manifestement, ça l'a inspiré, vu ce qu'il annonce : audiences avec les magistrats en visioconférence, parloirs hygiaphone, fouille à nu systématique après les parloirs – même les parloirs avocat –, suppression de l'accès aux unités de vie familiale (UVF) et aux parloirs famille ; réduction du droit de téléphoner à trois fois deux heures par semaine, deux heures de promenade quotidienne, toujours à l'isolement, et interdiction de travailler ou de participer à d'autres activités. Avec seulement quatre ou cinq prisonniers



par aile de la détention, les contacts entre eux seront plus réduits que jamais. Le fantasme avoué de Darmanin, c'est de leur imposer cette torture blanche pendant quatre ans dans ses « narcoprison » sans possibilité d'aménagement, sur décision du ministre (lui). Ce durcissement déjà officiellement annoncé pour les prisonnier-es étiqueté-es terroristes ne demande qu'à continuer à s'étendre: le nom officiel de ces nouveaux « quartiers de lutte contre la criminalité organisée » (QLCO) dit bien tout leur potentiel d'extension. Ce sacré humaniste de Darmanin a demandé son avis au Conseil d'État, qui a trouvé que ça allait; ils ont juste tiqué sur les fouilles à nu après les parloirs avocat-es et réduit la durée du placement dans ces quartiers à deux ans.

Un mauvais coup de théâtre

Après un long suspense bidon destiné à faire monter la sauce médiatique, le sinistre ministre a finalement donné les noms des établissements appelés à devenir des méga QHS: Condé-sur-Sarthe et Vendin-le-Vieil! Tu parles d'une surprise... Y a presque rien à faire: l'architecture de ces établissements ultra sécuritaires permet déjà l'isolement quasi total des prisonniers, et leur personnel est déjà rodé à un régime de violence extrême. À côté de Condé, en plus, il y a le tribunal d'Alençon, qui est déjà une sorte d'annexe de la taule bien pratique pour coller des années de prison supplémentaires à ceux qui résistent au sort qui leur est fait; dans la rafale d'annonces, il y a d'ailleurs aussi celle du renforcement des moyens des tribunaux qui sévissent à proximité de ces taules.

Une boutique à entretenir

« C'est comme une boutique qu'il faut entretenir. Condé a la réputation d'être la centrale la plus sécuritaire de France. Donc, s'il y a rien qui se passe, les gens vont dire que tous ces moyens ne sont pas justifiés. C'est une prison où on est sept ou huit dans l'aile, il y a trois surveillants pour ouvrir une porte, avec cinq caméras. Il y a plus de 250 surveillants pour 100 détenus. Niveau moyens humains et matériels, ils ne peuvent pas demander plus. Alors, pour justifier ces moyens énormes, ils vont faire en sorte que ça se passe mal à l'intérieur », expliquait un prisonnier tout juste sorti de Condé à l'antenne de L'Envolée en 2019. Faut dire que les matons avaient déjà à peu

près tout – après leur blocage de Condé en mars 2019, ils avaient même obtenu une salle de sport rien que pour eux! Qu'à cela ne tienne, on leur a quand même promis des nouveaux portails millimétriques plus performants, et des primes contre quelques semaines de formation – faut-il comprendre que le projet, c'est de les arroser pour s'assurer qu'il y ait moins de téléphones et autres qui rentrent? Surtout que, tout comme l'interdiction des activités, le durcissement des conditions de détention est synonyme de charge de travail allégée pour les matons: la réduction drastique de l'accès des prisonniers à la cabine leur permettra par exemple d'écouter toutes les conversations tranquillement en direct.

Isolement total au bon vouloir du ministre

Ces régimes ont déjà été testés sur des prisonniers dont l'administration pénitentiaire voulait se venger, comme Rédoine Faïd, qui subit ce type de régime depuis son évasion; ou d'autres, comme Salah Abdeslam qui semble peu susceptible de susciter un élan de solidarité contre ses conditions de détention. Il est d'ailleurs déjà annoncé que ces deux-là ne vont pas bouger des fameuses « narcoprison »... C'est qu'il s'agit de « discriminer les prisonniers »: le ministre se flatte avec son administration de faire le tri entre bons et mauvais prisonniers pour distribuer des peines complémentaires. Les juges peuvent déjà décider de l'élimination sociale d'une personne en la condamnant à une peine infinie, et le ministère pourra encore la surcondamner à un isolement total... Le pire, c'est que l'affectation à ces nouveaux quartiers de régime dur pourra aussi être appliquée à des prisonnier-es en détention provisoire sur simple décision du ministre, épaulé par les juges d'instruction et les renseignements pénitentiaires. C'est le vieux coup de la dangerosité, et c'est le ministre qui collera les étiquettes: si un prisonnier se rebiffe, on dit qu'il est dangereux, alors on le met à l'isolement. Et s'il est à l'isolement, c'est sûrement qu'il est dangereux!

« Mais, là aussi, peut-on encore parler de peine? Ses finalités habituelles disparaissent devant une fonction purement sécuritaire. Le pire, c'est que plus rien ne masque une volonté d'exclusion fondée sur des postulats d'incurabilité et d'appartenance à des catégories à risque. » (Mounir, avril 2021)

Depuis deux ans, Fabrice Boromé subissait des injures et provocations racistes de la part des matons à Vendin-le-Vieil. Il les a toujours dénoncées et signalées à l'administration pénitentiaire. Cette dernière n'a pas du tout envie de contrarier le personnel d'une des deux futures « narcoprisons »; elle a donc fini par évacuer le « problème » en transférant Fabrice... peu après l'envoi du courrier qui suit.

Il n'y a pas de justice pour les Noirs et les Guadeloupéens comme moi

Centre pénitentiaire de Vendin-le-Vieil,
Le 25 février 2025



Salut, les amis !

Je vous écris pour donner de mes nouvelles, et j'espère que vous allez bien. Moi, depuis mon arrivée à Vendin-le-Vieil le 27 juin 2022, je n'ai subi que des humiliations, du racisme et de la discrimination.

Par exemple, le fait le plus marquant, c'est que le 15 février 2025 lors de ma sortie de cellule à 8 heures du matin, je marchais dans le couloir, il y avait quatre surveillants, et y en a un qui a fait des cris de singe et m'a traité de « sale nègre » et de « macaque ». Croyez-moi, j'ai mordu ma lèvre pour ne pas les frapper, vu que depuis l'âge de huit ans je fais de la boxe thaï, sachez-le. Mais ce n'est pas fini : quelques jours plus tard, ce même surveillant raciste m'a palpé lors de ma sortie de cellule, et a dit à son collègue : « Ce nègre est dégueulasse » en essuyant ses mains sur son pantalon.

La direction de Vendin et les chefs de mon bâtiment couvrent ces matons dans leur racisme et leurs abus de pouvoir, et je trouve ça injuste. Il n'y a pas de justice pour les Noirs et les Guadeloupéens comme moi, les amis. Bon courage à vous tous et à tous les soldats qui se battent pour la liberté.

L'ami Fabrice, dit Papillon

Dernier round ?

Fabrice est un prisonnier guadeloupéen. Enfermé depuis 2010, il a été déporté en métropole en 2011. Depuis, il dénonce cette double peine et réclame son transfert en Guadeloupe, près de ses proches qui ne peuvent toujours pas venir lui rendre visite. Fabrice a essayé de se faire entendre par tous les moyens. Ne recevant que mépris et répression en réponse, il est allé jusqu'à faire ce que l'administration pénitentiaire appelle des « prises d'otages », c'est-à-dire qu'il a retenu des membres du personnel. Alors matons, administration et tribunaux lui font payer ses actes de révolte par des représailles infinies. Initialement condamné à une peine de huit ans, Fabrice en a pris une vingtaine de plus à l'intérieur.

Ça fait treize ans qu'il est placé à l'isolement sans aucun contact avec d'autres prisonniers. Ces conditions d'incarcération ont des conséquences sérieuses sur sa

santé. Il souffre notamment d'un ulcère à l'estomac provoqué par le stress. Son état est encore aggravé par des refus de soins répétés de la part de l'administration. En plus, une grenade assourdissante jetée dans sa douche à Saint-Maur par des surveillants en 2017 l'a rendu complètement sourd d'une oreille et en partie de l'autre. Plus de sept ans après, ce qu'il reste, ce sont deux plaintes. Évidemment, les douze matons de la bande à lance-grenades ont de leur côté porté plainte pour « tentative de meurtre contre personne dépositaire de l'autorité publique » pour se couvrir, comme d'hab. Fabrice est quant à lui en train de lancer une procédure aux assises contre ceux qui ont tenté de le tuer. C'est le début d'un autre combat, forcément long, et à l'issue des plus incertaines.

C'EST LE DÉNI DES DROITS HUMAINS LES PLUS ÉLÉMENTAIRES

RÉDOINE FAÏD FACE AU MÉPRIS DE L'AP ET DES JUGES

Depuis son évasion de la prison de Réau en 2018, Rédoine Faïd subit les représailles de l'administration pénitentiaire (AP), qui lui impose des conditions de détention inhumaines. Actuellement enfermé à la sinistre centrale de Vendin-le-Vieil, il revendique la fin de l'isolement strict auquel il est soumis depuis douze ans, la levée de la mesure hygiaphone qui lui interdit depuis six ans tout contact physique avec ses proches et le respect de son droit à les voir en unité de vie familiale (UVF).

En octobre 2024, il a saisi pour la douzième fois le juge d'application des peines (JAP) pour contester ces conditions. En première instance, une JAP de Béthune –un peu excentrique sur les bords– a conclu à l'indignité de ses conditions de détention en raison de ce qu'elle nomme elle-même un « isolement sensoriel »: elle a ordonné la levée de l'isolement dans les trente jours. Panique à bord! Évidemment, le parquet a aussitôt fait appel, ce qui a suspendu la décision. Pour ne pas laisser Rédoine sortir de l'isolement, l'AP est prête à promettre tout et n'importe quoi: de la « médiation animale » à l'« éveil corporel » avec un professeur de danse, en passant par la luminothérapie... Ouf! Plus de conditions indignes, la cour d'appel de Douai a donc pu tranquillement annuler la levée de l'isolement.

Face à ce gros foutage de gueule, Rédoine a fait une grève de la faim. Il nous a écrit le 5 janvier: « C'est le déni –et uniquement le déni– des droits humains les plus élémentaires qui amène à entamer une grève de la faim, moyen pacifiste de lancer un SOS. J'ai arrêté, bien évidemment. C'est malheureux et affligeant que les êtres qui sont poussés à bout se privent de nourriture. »

Mais maintenant que Darmanin a supprimé ce genre d'activités, qu'est-ce qu'ils vont bien pouvoir inventer pour maintenir Rédoine Faïd à l'isolement ?



Vous vous dites que vous êtes libérée, mais en fait pas du tout

Assos de réinsertion : le biz du flicage

Le 2 mars 2025, à La Courte Échelle – une émission anticarcérale marseillaise disponible sur radiogalere.org –, Nine a évoqué l'Apcars, l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale, chargée de son suivi en placement extérieur dans le cadre d'un aménagement de peine. C'est une des diverses associations chargées de « proposer » un logement aux sortant-es de prison... moyennant une conséquente retenue sur salaire et la poursuite insidieuse du contrôle.

« Si vous êtes placée dans les mains de l'Apcars, ils vont vous démontrer par A plus B les échéances à laquelle ils veulent vous voir. Ils vous mettent la pression pour savoir de quoi il en retourne, pour le suivi et le contrôle de vos lettres, le suivi de vos revenus, le suivi de tout. Le logement est payé par l'allocation logement, mais vous payez en plus une "participation aux frais" : 10 % de vos revenus. On ne comprend pas pourquoi, mais c'est comme ça. Vous payez quasiment l'équivalent du loyer. Il n'y a pas de cadeau, nulle part.

Toute personne est suivie par un éducateur ou une éducatrice. Elle ouvre son agenda : votre emploi du temps, elle n'en a rien à faire, ce n'est pas son problème. Elle, elle doit vous voir, remplir un dossier, suivre. Elle a un dossier devant elle avec votre nom, votre prénom, ce que vous faites chaque semaine, et le contrôle de votre maison, le contrôle de ci, le contrôle de ça... Mais si je veux manger, boire de l'eau ou vivre d'amour et d'eau fraîche, ce n'est pas son problème ! Comment on peut me dire : "Demain, je peux rentrer chez vous avec les clés parce que j'ai un truc à faire" ? On est pistées, on est suivies, ils regardent ce qu'il y a dans votre frigo... Vous avez interdiction de recevoir quelqu'un chez vous. La journée, oui, mais dormir avec quelqu'un chez vous, c'est interdit. Quand il y a un enfant qui vient, il faut que je me dépatouille de le faire dormir ailleurs. Ils savent exactement ce qu'il se passe. Ils regardent le fric qui rentre pour assurer leur salaire, ça c'est clair ; mais derrière, il ne faut pas oublier qu'ils font aussi du flicage.

La directrice m'a sommée de venir pour savoir pourquoi je ne voulais pas aller à mon rendez-vous. En fait, j'avais un rendez-vous pour une radio des bronches – je suis asthmatique. Mais non, ils n'ont rien voulu savoir : la santé ne prime pas, c'est eux qui priment. Donc la Justice, c'est pas fini, quoi...

J'étais en réunion chez moi, tranquillement, et la demoiselle qui me suit me dit : "Mais vous savez que si jamais vous ne répondez pas à une convocation, ou si je vous appelle deux fois et que vous ne répondez pas, je peux faire un signalement pour évocation ?" Comment on peut parler comme ça à une personne qui a vécu une arrestation ? Je suis arrivée à la fin de mon placement extérieur, il me reste quinze jours, trois semaines, je suis en train de déménager, et elle m'annonce comme

ça de but en blanc qu'elle peut prendre le téléphone et me faire réincarcérer.

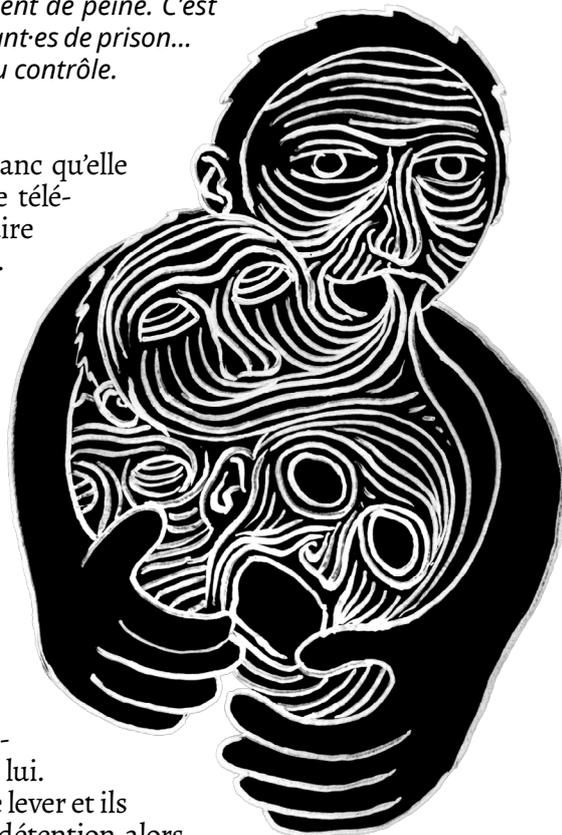
Je n'ose pas vous dire comment je lui ai demandé de décamper ! C'était plus judicieux pour elle, à mon avis...

Le monsieur qui habitait le logement avant moi, l'Apcars s'est retournée contre lui.

Ils sont venus le lever et ils l'ont rentré en détention alors que le gars, il avait trouvé un logement et un travail.

Du jour au lendemain, ils m'ont demandé de quitter le logement alors qu'ils avaient un papier des juges pour leur dire : "Vous devez lui prolonger de six mois." Ils m'ont dit : "Non, non, vous devez partir le lendemain. Les Spip à l'intérieur ont déjà des gens qui vont sortir, on a besoin du logement !" De ta gueule, ils en ont rien à foutre ! C'est ça qui pose problème. Trois mois avant, vous ne pouvez pas partir du logement, c'est trop tôt. Quand vous trouvez un autre logement, on ne vous dit pas : "OK, on vous aide." Non, vous devez rester à l'Apcars. Mais le jour où vous ne devez plus être là, il faut partir avec vos affaires sous le bras. Donc vous vous retrouvez à la rue. Je trouve ça très adorable de leur part.

Quand vous vous retrouvez à l'Apcars, c'est une prolongation de votre détention. Vous sortez, vous vous dites que vous êtes libérée, mais en fait pas du tout. Ce qui est gênant, c'est de se faire mettre la pression tout le temps, de ne pas comprendre pourquoi, ni ce qu'il se passe dans leur tête. Ils ont une prime pour nous faire retomber ou quoi ? »



À MAYOTTE, LA GESTION RACISTE ET SÉCURITAIRE CONTINUE APRÈS LE CYCLONE

Il y a quelques mois, le passage du cyclone Chido dévastait l'île de Mayotte. Cette catastrophe a complètement détruit les bidonvilles et particulièrement touché les habitant-es que l'État français met en situation irrégulière. Le gouvernement compte bien profiter de l'occasion : depuis avril 2023, les opérations Wuambushu visaient déjà à raser ces quartiers et à expulser à grande échelle. Pour couronner le tout, le Parlement vient de voter une nouvelle loi qui restreint encore plus le droit du sol à Mayotte.

Certaines vies valent décidément moins que d'autres : après le cyclone, personne n'est passé dans les quartiers détruits. Le préfet a juste déclaré à Macron : « On n'y est pas encore montés – pour des raisons d'urgence sur les choses vitales » ! OK, la priorité, c'est les survivant-es et les blessé-es... mais pas n'importe lequel-les. La députée LIOT de Mayotte, Estelle Youssouffa, a carrément sorti que ce n'était pas la peine, puisque « il n'y a *a priori* plus âme qui vive ». Question réglée...

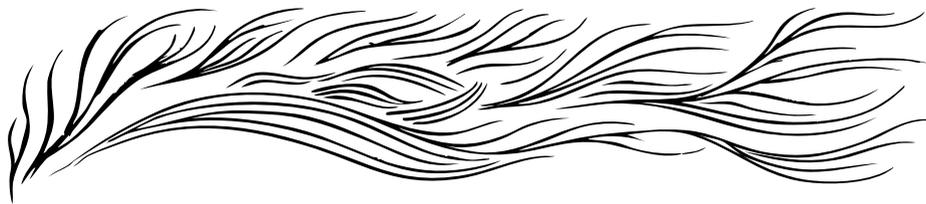
De toute façon, c'est toujours la faute de la population : les victimes sont coupables de ne pas avoir rejoint les abris malgré les alertes – en même temps, ceux et celles en situation irrégulière craignent toujours les contrôles, qui peuvent entraîner leur expulsion en moins de 24 heures. Ces habitant-es sont habitué-es au harcèlement quotidien de l'État : les flics les traquent jusque devant les centres de soin ou les écoles de leurs enfants. Et ça continue... Certaines distributions alimentaires ont été conditionnées à la présentation d'une pièce d'identité, ou encadrées par les forces de l'ordre. Et puis, un couvre-feu a été mis en place, alors que de très nombreux habitats ont été rasés. Pas question de courir le risque que les affamé-es se servent... dans des magasins presque vides.

Vivantes ou mortes, les personnes sans papiers n'existent pas à Mayotte : les secours ne sont arrivés dans les bidonvilles qu'au bout d'une semaine ou deux. Par contre, les autorités ont immédiatement annoncé qu'il serait difficile d'établir un décompte officiel... à cause de la « tradition musulmane [...] d'enterrer les personnes dans les vingt-quatre heures », d'après le préfet ! En mars 2025, le bilan officiel restait de 40 décès : le nombre des mort-es enregistré-es à l'hôpital. Mais alors, où sont passé-es tou-ttes ces mort-es enterré-es clandestinement ? Ce bilan probablement inexact est de toute façon impossible à vérifier, puisque le ministère de l'Intérieur refuse de communiquer sa liste.



Le gouvernement préfère profiter du cyclone pour poursuivre son offensive contre une grande partie de la population. C'est l'occase : Chido a détruit plus de bidonvilles que toutes les opérations Wuambushu. Dans les jours qui ont suivi, le maire de Mamoudzou a réclamé l'interdiction de la reconstruction des habitats précaires, laissant entendre que c'est un peu de la faute de leurs occupant-es si les cyclones font des dégâts. Darmanin, qui n'en loupe pas une, a même sorti qu'une opération Wuambushu de plus grande ampleur aurait... mieux protégé du cyclone les habitant-es de l'île ! La loi d'urgence pour Mayotte du 24 février 2025 conditionne d'ailleurs la vente de tôle ondulée à la présentation d'une carte d'identité, d'un justificatif de domicile et même à la signature d'un engagement à ne pas revendre la tôle à un tiers...

Le 8 avril dernier, le Parlement a adopté un texte élaboré avant le passage du cyclone pour restreindre encore plus le droit du sol à Mayotte – toujours la théorie de « l'appel d'air »... Depuis 2018, un-e enfant né-e à Mayotte devait déjà prouver que l'un-e de ses parents était en situation régulière trois mois avant la naissance pour obtenir la nationalité – en plus des habituelles conditions de résidence. Maintenant, c'est passé à un an, et pour les deux parents. L'amendement qui poussait jusqu'à trois ans a sauté pour éviter une censure du Conseil constitutionnel... à qui la loi de 2018 semblait déjà tout à fait acceptable. De toute façon, l'État n'a même pas besoin d'une loi pour mettre toujours plus de personnes en situation irrégulière. En 2024, le bureau des étrangers – essentiel pour l'obtention de certains documents – n'a presque pas ouvert... empêchant des habitant-es de se régulariser ou de renouveler leur titre de séjour, dont la plupart sont d'un an seulement.



NANTES FIDÈLE À SON PASSÉ COLONIAL

Sous prétexte de guerre à la drogue, les autorités ne cessent de s'attaquer aux personnes qui subissent le continuum colonial.

Dix jours après une visite de Retailleau à Nantes, des opérations de contrôle d'une ampleur inédite ont été observées à plusieurs reprises dans la métropole. Les grandes places et les axes du centre-ville et de la périphérie ont été transformés en souricières. Objectif annoncé du ministre de l'Intérieur: la traque aux OQTF. Face à l'indignation des sauce-dems, il a revu sa copie et jure qu'il s'agissait en fait de choper les fameux narcos. Ouf! Tout de suite, ça paraît plus acceptable. N'empêche que d'après la presse locale, « sur une vingtaine d'interpellations [...], il n'y a que des étrangers en situation irrégulière », parmi lesquels cinq personnes qui ont été conduites en centre de rétention où des places avaient été prévues pour ces arrestations. Ce ne sont plus les opérations de police « Place nette » de ces deux dernières années qu'il faut esquiver à Nantes, c'est la ville tout entière qui devient une « Place nette » géante. Le 12 février, soit quelques semaines plus tard, la circulaire « Villes sécurité renforcée » étend à vingt-cinq autres agglomérations le dispositif testé à Nantes. Dans l'esprit guerrier de la loi narcotraffic, en attendant qu'elle soit applicable, il s'agit de reprendre le ter-ter en alliant le renseignement à des moyens dignes d'un dossier d'instruction pour des opérations de police ordinaires, tout en mettant en branle tous les services et administrations possibles: police aux frontières, bailleurs sociaux, écoles, associations et clubs de sport, hygiène et répression des fraudes.

En bon élève, le chef des polices du département a doublé la mise en créant une fiche « navette » pour tracer tou-ttes les étranger-es en situation régulière passé-es en garde à vue afin d'en informer la préfecture pour bloquer le renouvellement des titres de séjour, voire pour en notifier le retrait.

Des rassemblements ont été organisés en protestation et une permanence téléphonique a été mise en place par le Gasprom (Fasti locale) à destination des personnes contrôlées, arrêtées ou témoin de ces opérations : 07.58.13.85.41.



DU DROIT ADMINISTRATIF DE RÉPRIMER SES OPPOSANT·ES

Le Conseil d'État a confirmé le 20 février la dissolution du collectif Palestine vaincra annoncée par Darmanin il y a trois ans, reprenant sans broncher les arguments bien tirés par les cheveux du décret initial. Comme le rappelle le collectif dans un ultime communiqué, ce sont bien ses positions politiques que les autorités ont tenté de réduire au silence par tous les moyens. Pour autant, ce n'est ni la prise de position pour une Palestine libre de la mer au Jourdain, ni le soutien à George Abdallah, « si contestables soient-ils » d'après le tribunal, qui ont été condamnés, mais l'absence de modération des commentaires en ligne.

En ayant recours au tribunal administratif, l'État n'a même pas besoin de se fatiguer à maintenir la fiction de l'indépendance de la Justice, et peut donc poursuivre des faits trop inconsistants pour passer au pénal. Depuis le 7-October, les autorités ont mis le paquet sur la propagande et la répression pour s'efforcer de contenir le soutien à la Palestine. La dissolution de Palestine vaincra a moins dépendu de questions strictement juridiques que d'un rapport de force défavorable, malgré une mobilisation pour la Palestine qui n'a pas faibli.

Le collectif rappelle qu'« il n'est jamais trop tard [et qu'] il faut plus que jamais construire un front de résistance pour faire face ! »

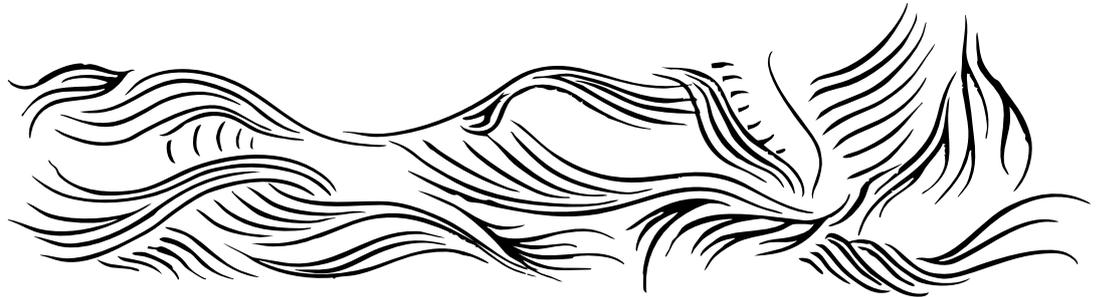


DES P'TITES NOUVELLES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF...

De 2021 à 2023, l'administration pénitentiaire (AP) a censuré les numéros 52, 55 et 56 de *L'Envolée*. La distribution du journal a été interdite dans toutes les prisons, ce qui a donné l'occasion aux matons de mettre la pression sur les abonné-es par des fouilles de cellule et des menaces de sanctions disciplinaires. Les articles incriminés dénonçaient les violences des surveillants et le caractère mortifère de la prison – principalement par le récit du procès des sept maton-nes qui ont mis à mort Sambaly Diabaté à la centrale de Saint-Martin-de-Ré en 2016. Pour les numéros 55 et 56, notre directrice de publication a fait des recours en urgence auprès du tribunal administratif, mais le juge n'a pas vu l'urgence de rétablir le libre accès à la presse pour les personnes enfermées. Ce n'est donc que plusieurs années plus tard, le 15 novembre 2024, qu'une audience a enfin eu lieu.

Sans grande surprise, on a perdu: le tribunal administratif est plutôt du côté de la pénitentiaire... Il a estimé que le ministère pouvait décréter le caractère diffamatoire d'une publication sans saisir le juge judiciaire. Dans ce cas, même pas besoin de s'emmerder avec le droit de la presse: le tribunal administratif a validé le pouvoir discrétionnaire du ministère, qui peut tranquillement rester juge et partie. Et puis, il a confirmé la diffamation: même si les maton-nes ont tenu certains propos lors de leur procès, le simple fait de les répéter reste diffamatoire. Mais surtout, le tribunal a rappelé que l'AP avait bien le droit de limiter l'accès des prisonnier-es à l'information – toujours sous le même vieux prétexte de la sécurité et du bon ordre des établissements! De toute façon, cet arbitraire est déjà prévu par la loi: l'AP peut censurer comme bon lui semble les prisonnier-es et tout ce qu'ils et elles reçoivent. Cette censure, les prisonnier-es la subissent de manière quotidienne dans toutes les taules. À l'audience, le rapporteur public a même comparé les prisonnier-es à des enfants dont on censurerait les livres scolaires!

On avait pas trop de doutes sur l'issue des recours mais on avait pas envie d'en rester là. On a donc fait appel. Big up aux prisonnier-es qui ont déposé un recours contre la saisie du journal dans leur cellule!



Y a d'la mutinerie dans l'hertz avec L'Envolée radio !

IDF En direct tous les vendredis de 19 h à 20 h 30 et rediffusion le mercredi 8 h 30 sur FPP 106.3 FM / MA de Bois-d'Arcy, Nanterre, Fresnes, Fleury-Mérogis, La Santé, Villepinte, Versailles, Osny, MC de Poissy, CP de Réau Sud-Francilien, Liancourt, CRA de Vincennes, Mesnil-Amelot, Palaiseau
Toulouse – lundi à 17 h 30 sur Canal Sud 92.2 FM / CD de Muret, MA de Seysses, CRA de Toulouse-Cornebarrieu # **Annonay** – jeudi à 21 h sur Radio d'Ici 106.6 FM # **Arras** – mardi à 21 h 30 sur Radio PFM 99.9 FM / CD de Bapaume, MA d'Arras # **Chambon-sur-Lignon** 105.7 FM et # **Yssingaux** 102 FM et # **Le Puy-en-Velay** 100.3 FM – dimanche à 12 h sur Radio FM 43 / MA du Puy-en-Velay # **Guingamp** – lundi à 22 h sur Radio Kreiz-Breizh 106.5 FM # **Marseille** – jeudi à 20 h 30 sur Radio Galère 88.4 FM / CP des Baumettes, Aix-Luynes, CD de Salon-de-Provence, Tarascon, CRA de Marseille, EPM de La Valentine, UHSI-UHSA de l'hôpital Nord, MC d'Arles # **Massif des Bauges** – jeudi à 21 h sur Radio Alto 94.8 FM # **Montpellier** – dimanche à 12 h sur L'Eko des Garrigues 88.5 FM / CP de Villeneuve-lès-Maguelone, CRA de Sète # **Saint-Julien-Molin-Molette** – dimanche à 19 h sur Radio d'Ici 105.7 FM
Nantes – lundi à 12 h sur Jet FM 91.2 FM / CP de Nantes (CD, EPM et MA)
Podcasts – sur rfpp.net, lenvolee.net et toutes les plateformes de podcast

D'une prison en Île-de-France,
Le 24 février 2025

Bonjour ou bonsoir,

Là, en ce moment, je vous écoute à la radio, je suis toujours sans télévision depuis le 12 décembre 2024. Je ne veux pas renouveler mon abonnement aux chaînes (14,15 €), je suis bien comme ça. Je préfère garder cette somme pour téléphoner dans mon pays à mes proches, sachant qu'une heure de téléphone, c'est 60 000 € ! J'ai une chaîne hi-fi, et j'entends que beaucoup de personnes arrivent pas à vous écouter.

Comme moi, au début, je ne vous entendais pas bien, c'était brouillé, mais je me suis rappelé qu'au pays Kanaky, quand notre radio est brouillée, on met un bout de fil de courant, genre pour rallonger l'antenne. Je m'en suis donc fait une de quatre à cinq mètres plus l'antenne de la radio. Ça fonctionne bien.

Je vais vous raconter : ma cellule est juste au-dessus du bureau du chef du bâtiment, et ils ou elles m'en ont déjà coupé un morceau, parce que mon fil d'antenne passe devant leur fenêtre – LOL ! Je me suis plaint à la gradée en disant : « T'aimerais bien que je casse l'antenne radio de ta voiture ? » Je lui ai fait un smiley, elle m'a dit : « C'est pas pareil, là c'est la prison ! » LOL. C'était une métaphore, elle a pas capté. Bref, je suis parti en promenade, et maintenant les détenus m'appellent « Kanaky ».

Pour mon transfert, je l'ai su le jour même, le 22 juin 2024 à 14 heures, et à 20 heures, c'était le départ pour la métropole. Je n'ai pas pu prendre mes linges, on m'a fouillé à nu, ils ont retiré le linge qui me tenait chaud et ils m'ont donné un tricot avec un short. Avec la complicité des Éris, l'administration a voulu me faire signer de force mon transfert...

Je voudrais bien des images de mon pays, n'importe laquelle me ferait plaisir, comme je décore ma cellule de mes dessins et de paysages.

Cordialement,

« Kanaky »



Les décisions administratives refusant à une personne de commander une revue ou de la détenu peuvent faire l'objet d'un recours administratif (règlement intérieur type, article 119, annexe de l'article R57-6-18 du Code de procédure pénale).

L'Envolée - FPP, 1, rue de la Solidarité, 75019 Paris // Répondeur et textos : 07 53 10 31 95 // Direct de la radio : 01 40 05 06 10
lenvolee.net // contact@lenvolee.net // X : @l_envolee // Fb : L'Envolée Journal // Instagram : @lenvoleejournal